Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor
****
Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35
fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr
SITE WEB LOCAL: http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/

Compte-rendu du CTL du 12/11/2018

Le CTL s'est tenu le 12 novembre 2018 à la Direction sous la présidence de M. LE BUHAN.

Suite à la lecture des liminaires Solidaires, FO (rappelant notamment nos revendications) et CGT, le Directeur a apporté quelques réponses.

En ce qui concerne le PAS, le DDFIP se veut confiant et optimiste mais vigilant. Toute la Direction est mobilisée. Tous les vecteurs d'information sont utilisés. Il ne pense pas que les SIP seront pris d'assaut le 2 janvier au matin. Par contre il estime que le moment le plus sensible sera lors de la réception du premier bulletin de salaire.
Pour les congés de fin d'année, il a évoqué l'application de la règle des 50 % de présence dans les services.
Il a précisé ne pas vouloir réagir dans l'immédiat à la réforme des retraites évoquée dans notre liminaire car ce sujet sera ultérieurement débattu.
Concernant la déclinaison des suppressions d'emplois dans le département, elle est actuellement en discussion à la Délégation interrégionale, voire la DG ; rien n'est arrêté pour l'instant.
Concernant les difficultés informatiques dans les SIE, le Directeur est conscient que les piliers ne fonctionnent pas correctement et qu'il espère que les récentes opérations de maintenance résoudront la plupart des dysfonctionnements.
Concernant l'ensemble des missions à accomplir, le Directeur indique que les idées de simplification et de priorisation des tâches ne lui font pas peur.
Quant à la qualité de service (nouveaux indicateurs), il estime qu'il n'y a aucune honte à les afficher.
En ce qui concerne la situation du SIE de Saint-Brieuc, le Directeur indique qu'une réunion plénière avec l'ensemble des agents et du chef de service s'est déroulée, et qu'à l'issue, un agent a demandé un état des lieux. C'est pourquoi un audit a été engagé. En effet le sujet a été évoqué en CHS-CT et il en est ressorti que l'état des lieux ne pouvait se faire que par cette voie.

Concernant les points à l'ordre du jour, tous pour information :

Situation budgétaire : Les économies réalisées sur les postes « loyers » et « nettoyage » sont permises grâce à la fermeture de sites. Par ailleurs un abondement complémentaire plus important de la Délégation est intervenu au cours de l'année 2017.

Restauration collective : Ce sujet a fait l'objet d'un GT CDAS. Une nouvelle réunion du CDAS aura lieu le 20 novembre, réunion à la suite de laquelle la Direction pourra demander à la DG l'attribution de tickets restaurant aux agents.

Bilan de la campagne d'évaluation 2018 : le Directeur indique que le fait de ne pas réaliser un travail parfait n'est pas une idée nouvelle. C'est aux chefs de service de déterminer les tâches prioritaires. Cependant FO DGFiP a fait remarquer qu'avec le RIFSEEP, les agents vont se retrouver devant deux injonctions contradictoires, à savoir exécuter toutes les tâches de manière imparfaite ou en exécuter le maximum de manière parfaite, avec pour conséquence

que, quelle que soit la solution retenue, les agents pourront se voir reprocher leur manière de servir. Or le RIFSEEP est une mesure qui se fait à enveloppe fermée, ce qui signifie que les majorations de prime des uns seront financées au détriment des autres.
Le Directeur a répondu qu'il ne fallait pas craindre les évolutions à venir en matière d'évaluation et qu'il allait travailler avec les chefs de service pour supprimer les écarts, l'arbitraire dans les évaluations.

TBVS : le Directeur estime qu'il n'est pas normal d'avoir des écrêtements d'horaires variables. Le travail de pilotage de la Direction et des chefs de service est essentiel. La Direction estime que c'est la création des EPCI qui a causé l'augmentation des jours mis en CET et des écrêtements dans les trésoreries spécialisées.

Indicateurs de qualité de service dans les SIP : le Directeur a indiqué que ces indicateurs sont mis en place suite à une demande de la Cour des Comptes, mais qu'il se dit assez optimiste sur les résultats.

Menace terroriste : le Directeur a indiqué que la DGFiP n'est pas particulièrement ciblée. Cependant les chefs de service devront sensibiliser les agents après avoir été eux-mêmes formés. Des affichettes de sensibilisation à cette menace ont d'ores et déjà été placardées dans les sites.

Questions diverses :

- **la situation de la trésorerie de Lanvollon-Plouha** a été évoquée. En effet le départ en retraite d'un agent va compliquer la situation. La Direction a indiqué qu'une réflexion est en cours sur les modalités de poursuite du soutien à apporter à cette trésorerie.
- **Pont naturel du 31 décembre 201**8 : FO DGFiP a relayé la demande d'un certain nombre d'agents d'obtenir la fermeture des sites du département le 31 décembre. La Direction a indiqué qu'il n'y a pas d'opposition de principe. Cependant ce pont naturel obligatoire sera accordé sous réserve des nécessités de service imposées par la DG et sous réserve de l'accord de l'ensemble des chefs de service.
- **affection des inspecteurs stagiaires dans le département à la sortie de l'ENFIP** : la Direction a indiqué que 5 postes seraient pourvus : 3 postes à la 1ère BDV, 1 poste au PCE Ouest (Lannion) et 1 poste au PELP. Le stage probatoire aura lieu dès avril 2019 sur le poste avec une titularisation éventuelle en août sur le futur lieu d'affectation.

<u>Vos représentants FO DGFIP 22 en CTL</u>

Didier YVART SIE DINAN et Nicole BURLOT PCE Dinan (élus)
Gilles KUCHARSKI 2ème BDV et Matthieu PAUGAM PCE GUINGAMP (suppléants)